



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des travaux d'aménagements paysagers intérieur et extérieur
au bâtiment « AGROCAMPUS »**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « Agrocampus » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 mai 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : SARL BEVER - 62 rue Eugène Ducretet - 40990 SAINT PAUL LES DAX
 - **Objet du marché** : Travaux d'aménagements paysagers intérieur et extérieur comprenant la fourniture et plantation de divers végétaux ainsi que la fourniture et pose de paillage au bâtiment AGROCAMPUS
 - **Montant** : 8 852,99 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **13 MAI 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON